

Règlement intérieur pour les particuliers

ADHESION

L'accès à la ludothèque est sujet à une adhésion familiale annuelle.

Elle donne droit :

- ↳ Au jeu sur place pour tous, les enfants seront accompagnés d'un responsable légal.
- ↳ Au prêt de jeu pour tout membre adhérent.

Elle devient effective lors du règlement et du retour du dossier d'inscription complet comprenant :

- 📄 Une fiche de renseignements avec la liste des bénéficiaires.
- 📄 Un justificatif de domicile.
- 📄 Une pièce d'identité pour chaque bénéficiaire ou livret de famille.
- 📄 Une attestation de responsabilité civile.
- 📄 Le règlement signé

Elle couvre l'ensemble des membres de la famille, identifiés sur la fiche d'inscription. A chaque renouvellement d'adhésion, le dossier sera remis à jour avant d'accéder à nouveau aux différents services.

Les changements d'adresse, de mail, de téléphone ou autres doivent être rapidement signalés.

Le crédit du compte de l'adhérent ne sera plus disponible à la fin de l'adhésion sans renouvellement annuel de votre part (trois mois de délai vous sont accordés).

TARIFS DE L'ADHESION

Tarif A	Soissons et Agglo	10 €
Tarif B	Hors Soissons Hors Agglo	50 €

LA LOCATION DE JEU

Chaque adhérent peut emprunter des jeux pour une durée minimum d'une semaine et maximum d'un mois.

Attention, les locations sont exclusivement limitées pour l'usage personnel de l'emprunteur. Exemple un particulier ne peut pas emprunter pour une kermesse d'école.

Chaque adhérent est responsable des jeux empruntés même s'il les a remis à une tierce personne.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu ou jouet et rappelle aux parents qu'à l'égard des tout-petits les jeux doivent être utilisés exclusivement sous leur surveillance.

Chaque jeu sera vérifié par l'adhérent au moment de l'emprunt. Celui-ci est indispensable et il est donc important de prévoir du temps pour le faire.

Les utilisateurs s'engagent à restituer les jeux et jouets dans l'état dans lequel ils leurs ont été prêtés et doivent être rendus propres dans leur conditionnement.

Une attention particulière au retour de jeu :

Les jeux doivent être rapportés dans les délais prévus. Tout retard entraîne une pénalité (voir tableau).

IMPORTANT, les adhérents doivent respecter le jour et l'heure exacts du rendez-vous exclusivement pour l'emprunt ou pour le retour. Notre journée est ponctuée de nombreux rendez-vous (et donc d'inventaires) qui nécessitent d'être disponibles pour chacun, un changement d'horaire peut désorganiser le planning et le temps passé avec chacun.

TARIFS DE LOCATION

Les tarifs sont les suivants :

Jeux dont le coût d'achat est inférieur à 50 €	1€
Jeux dont le coût d'achat varie entre 50 € et 100 €	2€
Jeux dont le coût d'achat varie entre 100 € et 200 €	4€
Jeux dont le coût d'achat est supérieur à 200 €	10€

Location de costume :

Pour enfant **2€** la semaine

Pour adulte **4€** la semaine

Causes	Pénalités	Tarifs
Retard de jeu	Par jour d'immobilisation et par jeu	0.50 € jeu <50 1€ jeu entre 50 € et 100 € 2€ jeu entre 100€ et 200 € 3€ jeu >200 €
nettoyage	Par jeu rendu sale	10 € ou le jeu est repris pour être nettoyé
Détérioration	Pourcentage par jeu détérioré et par pièce manquante	20% du prix d'achat
Perte ou jeu inutilisable	Remboursement du jeu	Valeur marchande

Il est demandé aux adhérents de n'effectuer aucune réparation eux-mêmes sur les jeux mais simplement de signaler les anomalies constatées et de ne pas écrire sur les boîtes de jeux ou inventaires.

En cas de récurrence (pièce manquante, jeu sale et/ou abîmé) l'adhérent peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Les piles sont à la charge de l'emprunteur

RESERVATION DE JEU

Les adhérents ont la possibilité de réserver des jeux pour une période donnée. Les réservations se font les jeudis et vendredis.

Les réservations seront payées à l'avance.

En cas d'annulation (48h00 avant), 10% seront prélevés pour dédommager la préparation et les jeux bloqués et de même si la personne ne vient pas à la date et à l'heure prévues.

Les départs de Jeux impliquent énormément de travail en amont et une réservation et un rendez-vous doit se respecter afin de ne pas bloquer les jeux inutilement.

JEU SUR PLACE

Le jeu sur place est uniquement sur réservation en fonction des places disponibles.

Le nombre de place est limité à 12 personnes (enfants, adultes compris).

Un enfant peut venir seul à la ludothèque à partir de 12 ans, sous réserve que :

- l'enfant soit adhérent et que les ludothécaires aient rencontré un des parents.
- qu'il ne soit pas accompagné d'un enfant plus jeune.

Lors des accueils, l'accompagnant veille à la sécurité de son (ou ses) enfant(s) dans la structure.

Dans la salle des 0-5 ans, il est interdit d'utiliser des jeux composés de petites pièces qui se perdent facilement et peuvent être dangereuses pour les tout-petits. Ces jeux sont réservés au prêt.

- Après utilisation, chaque jeu et jouet devra être remis dans le même état et à sa place initiale.

Le personnel est disponible pour tous en général et ne peut donc l'être pour chacun en particulier. C'est pourquoi la participation active des parents ou accompagnateurs est nécessaire durant le temps de jeu.

C'est même notre philosophie : privilégier et favoriser la PARENTALITE à travers le jeu, en mettant en évidence les compétences de l'enfant en situation de jeu.

C'est en jouant ensemble que parents et enfants peuvent aussi se découvrir ou redécouvrir des capacités personnelles.

Le parent peut également proposer des jeux ou jouer aux jeux choisis par son enfant et partager ainsi un moment privilégié avec lui, ce qui est rarement possible à la maison avec le rythme imposé par le quotidien et sa ronde des tâches et obligations.

C'est pourquoi, il est souhaitable que l'usage du portable reste exceptionnel.

Par respect pour les autres adhérents et pour le bon fonctionnement de la ludothèque, merci de se déchausser avant d'entrer et de porter obligatoirement des chaussettes en salle.

La ludothèque est un lieu d'échange et de vie et non une garderie. Les goûters et les boissons sont interdites dans l'espace de jeu mais tolérés dans le sas d'accueil.

La ludothèque est synonyme de jeu et de détente, aucune forme de violence ne peut être tolérée. Il est demandé de respecter les règles de bonne conduite et de sécurité, en cas de non-respect du règlement intérieur, la direction peut décider de l'exclusion temporaire ou définitive, sans prétendre à aucun remboursement de l'adhésion.

Par respect pour chacun, tout échange à connotation politique, raciale ou religieuse n'est pas accepté dans la ludothèque.

La ville de Soissons décline toutes responsabilités dans l'utilisation des jeux et des jouets empruntés dans et hors ludothèque.

Il est préférable de sortir un jeu à la fois sur une table et de le ranger aussitôt après avoir fini de jouer afin d'éviter que des pièces se perdent ou se mélangent entre elles. Pour le confort de tous, nous vous invitons à ranger et à emprunter les jeux avant la fin de la séance.

Il est indispensable de respecter les horaires de fin de séance afin de nous laisser le temps, à la suite, de nettoyer et de désinfecter.

HORAIRES

JEU SUR PLACE

TOUS LES MARDIS ET MERCREDIS

3 créneaux [sur Réservation](#)

Au 03.23.59.97.82

De 10h à 11h30 ou

De 14h à 15h30 ou

De 16h à 17h30

LE LUNDI ET LE JEUDI POUR LES GROUPES

LOCATION DE JEU

Les JEUDIS et VENDREDIS

[Sur rendez-vous](#)

Au 03.23.59.97.82

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités de la ludothèque, il est possible que les enfants et/ou les accompagnateurs soient pris en photo.

Ces photos pourront être utilisées dans différentes publications de la ludothèque ou pour diffusion sur le site internet ou journal de la Ville.

Les adhérents n'autorisant pas la ludothèque à diffuser des photos où ils figurent, eux-mêmes ou leurs enfants, doivent le signaler lors de la signature de ce règlement.

Ils peuvent changer d'avis ou demander le retrait des clichés à tout moment en s'adressant à la ludothèque.

APPLICATION DU REGLEMENT

Les adhérents et leurs accompagnateurs sont soumis au présent règlement et s'engagent à le respecter. Un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux. Toute modification sera notifiée au public et signée pour accord par les adhérents. Le personnel de la ludothèque est garant du bon fonctionnement du lieu et est habilité à intervenir à tout moment pour faire respecter les dispositions du présent règlement y compris en prononçant l'exclusion temporaire ou définitive si le cadre de celui-ci n'est pas respecté.

DONNEES PERSONNELLES

Les renseignements fournis sur le bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la ville de Soissons afin de gérer les inscriptions à la ludothèque et les prêts de jeux. La base légale de ce traitement est le consentement. L'adhérent doit manifester son accord pour la collecte de ses données en cochant la case prévue à cet effet sur le règlement intérieur. Si cette case n'est pas cochée, l'inscription ne pourra pas être prise en compte. Les données d'identification sont conservées 1 an à compter de la fin de l'inscription. Elles sont destinées exclusivement aux agents de la Ludothèque.

J'accepte la collecte des informations communiquées afin de permettre l'inscription à la ludothèque et les prêts de jeux.